

L'intimidation

Essayons d'y mettre un terme



Guide pour les parents
d'élèves de l'élémentaire
et du secondaire

L'intimidation a des conséquences qui dépassent la cour de récréation. Pour vous, en tant que parent, voici ce à quoi il faut prêter attention, ce que vous pouvez faire et où vous pouvez obtenir de l'aide.

Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.

Définition tirée de la
note Politique/Programmes n^o 144

Nouvelle règle concernant l'intimidation

Les élèves qui font de l'intimidation, que ce soit en personne ou en ligne, peuvent être passibles d'une suspension de l'école. Cette règle s'applique aussi bien aux élèves de l'élémentaire que du secondaire.

L'INTIMIDATION

ESSAYONS D'Y METTRE UN TERME

Comment savoir si mon enfant est victime d'intimidation?

Une petite fille ne sait peut-être pas ce que signifie « intimidation », mais elle comprend qu'une personne est méchante, lui fait du mal, la rend triste ou lui fait peur. Et même si elle n'en parle pas, il y a des signes indiquant que votre enfant est victime d'intimidation. Elle ne vous le dit peut-être pas parce qu'elle peut craindre que « dénoncer » ou « moucharder » ne fasse qu'empirer la situation.

Ne vous attendez pas à ce que votre adolescente ou adolescent vous l'annonce lui non plus. Les adolescents préfèrent régler les problèmes eux-mêmes, car ils ne veulent pas vous bouleverser ni se sentir gênés d'impliquer un des parents.

Plutôt que d'attendre que votre enfant vous signale l'incident, cherchez chez lui des signes indiquant qu'il pourrait être une victime, comme un changement de comportement, d'attitude ou d'apparence.

Les enfants victimes d'intimidation peuvent ne pas vouloir aller à l'école, pleurer ou tomber malade les jours d'école. Ils peuvent refuser de participer à des activités ou à des événements sociaux avec des élèves. Ils peuvent soudainement égarer des sommes d'argent ou des objets personnels, rentrer avec des vêtements déchirés ou des effets personnels cassés, une situation qu'ils justifient alors mal.

Les adolescents victimes d'intimidation commencent à parler de décrocher et à éviter des activités avec des élèves.

Parle-t-on d'intimidation s'il n'y a pas de recours à la force?

L'intimidation peut revêtir plusieurs formes. Elle peut être :

- **physique** – coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels
- **verbale** – insultes, moqueries, remarques sexistes, racistes ou homophobes
- **sociale** – exclusion de personnes d'un groupe, rumeurs ou ragots
- **électronique** (cyberintimidation) – rumeurs et remarques blessantes propagées par courriel, téléphone cellulaire et messagerie textuelle



Ne t'approche pas.
Tu viens pas.

Mon enfant est victime d'intimidation. Que devrais-je faire?

- Écoutez votre enfant et dites-lui que ce n'est pas de sa faute.
- Établissez la nature des faits avec exactitude : consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.
- Aidez votre enfant à distinguer entre dénoncer quelqu'un et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un tel incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de créer un problème pour un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves.
- Prenez rendez-vous avec son enseignant, avec un autre enseignant en qui il a confiance, avec le directeur ou le directeur adjoint de l'école.
- Aussi difficile que cela puisse être, essayez de rester calme, de façon à pouvoir aider votre enfant et élaborer un plan d'action.
- Persévérez. Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos réunions avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler au directeur. Faites un suivi concernant les mesures convenues aux réunions pour mettre fin à l'intimidation.
- Parlez au moniteur ou à l'entraîneur si l'intimidation se produit durant les activités parascolaires ou sportives.
- Communiquez avec la police si l'intimidation implique un acte criminel, comme une agression sexuelle ou l'emploi d'une arme, ou si votre enfant est menacé dans la communauté plutôt qu'à l'école.



Je ne me sens pas bien.
Je ne peux pas aller à l'école.

Comment aider mon enfant à faire face à l'intimidation?

En travaillant avec l'école à aider votre enfant ou adolescent à résoudre le problème de l'intimidation, vous lui montrez l'exemple.

Quel que soit son âge, vous pouvez l'aider en l'encourageant à en parler et en lui donnant les conseils suivants :

- **Quitte** la scène d'intimidation.
- **Ne rends pas les coups**, ne réponds pas, ni verbalement ni par courriel.
- **Explique** ce qui s'est passé à un adulte en qui tu as confiance – un enseignant, le directeur, le chauffeur d'autobus scolaire, le surveillant de la salle des repas.
- **Parles-en** avec tes frères et sœurs ou avec des amis pour que tu ne te sentes pas seul.
- **Trouve un ami** qui accepte de rester avec toi quand tu ne te sens pas en sécurité.
- **Téléphone** à Jeunesse, J'écoute au 1 800 668-6868 ou visite son site Web à www.jeunessejecoute.ca.

Est-il possible que mon enfant intimide des élèves?

Les enfants qui en intimident d'autres physiquement peuvent rentrer à la maison avec des bleus, des éraflures ou des vêtements déchirés. Ils peuvent soudainement avoir plus d'argent à dépenser ou être en possession de choses qu'ils n'auraient normalement pas les moyens d'acheter. Ils risquent également de « parler durement » des autres élèves.

Les enfants qui font de l'intimidation le font parfois aussi bien à la maison qu'à l'école. Observez et écoutez vos enfants. Y a-t-il des signes indiquant que l'un d'eux est intimidé par son frère ou sa sœur?

Un enfant peut adopter un comportement d'intimidation après des changements, une perte ou une déception importante. L'un de vos enfants a-t-il récemment été confronté à ce type de situation?

Réfléchissez à la façon dont les problèmes et les conflits sont gérés chez vous. Les membres de votre famille s'en parlent-ils pour arriver ensemble à une solution?

Une bonne façon de dissuader un enfant d'en intimider un autre consiste à être un bon modèle pour lui et à lui montrer comment surmonter des difficultés sans être violent ni agressif.

De plus, il faut absolument dire et répéter que l'intimidation est répréhensible.

Que puis-je attendre de l'école?

- L'enseignant de votre enfant ou un autre enseignant à qui il fait confiance peut être en mesure de résoudre le problème ou de suggérer le genre d'aide dont votre enfant a besoin. Les enseignants et les directeurs d'école ont reçu une formation pour prévenir l'intimidation.
- Pour mieux connaître les services disponibles par l'intermédiaire de l'école, vous pouvez aussi parler au directeur.
- Dans le cadre du programme de prévention de l'intimidation mis en place à l'école, les enseignants devraient parler ouvertement de l'intimidation en classe et aider les élèves à comprendre l'importance du respect, des sentiments des autres et de l'amitié.
- Demandez à voir le code de conduite de l'école, qui définit la façon dont les élèves, les enseignants et les autres membres de la communauté scolaire doivent se comporter les uns avec les autres.
- Demandez à consulter la politique de l'école sur la prévention de l'intimidation. Elle indique ce que le personnel scolaire peut faire pour résoudre ce problème.
- Le personnel scolaire doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour enquêter sur les questions que vous soulevez, tout en protégeant la vie privée des élèves.
- Si, après un délai raisonnable, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'école, vous pouvez contacter l'agent de supervision de votre conseil scolaire.



Ils chuchotent quand je passe...
ils disent à mes amis de ne plus
me parler.

Ouf! mon enfant n'est pas mêlé à des actes d'intimidation

Tout le monde souffre lorsque des actes d'intimidation sont commis et tout le monde peut aider à les prévenir. Dans 85 % des cas, ces actes se déroulent en présence de témoins. Ces derniers évitent d'intervenir de peur de constituer une cible ou d'empirer la situation de la victime.

Vous pouvez aider votre enfant à comprendre que l'intimidation n'est pas acceptable et qu'il peut contribuer à y mettre fin en la signalant à un adulte.

Quelle est l'ampleur du problème?

L'intimidation n'est jamais acceptable. Elle ne doit pas être considérée comme « faisant partie du processus normal de la croissance ». Les recherches et l'expérience montrent invariablement que l'intimidation est un problème sérieux qui peut avoir de graves conséquences pour les enfants, les adolescents, leurs familles, leurs pairs et leur communauté.

Les élèves victimes d'intimidation éprouvent souvent une angoisse sociale, se sentent seuls, se replient sur eux-mêmes, contractent des maladies et ont une piètre estime de soi. Ils peuvent aussi devenir sujets à des phobies, adopter un comportement agressif ou sombrer dans la dépression. Certains manquent l'école, d'autres voient leurs notes se détériorer et d'autres décrochent tout simplement.

C'est aussi difficile pour ceux qui intimident les autres. Les enfants et les adolescents qui voient l'agressivité comme source de pouvoir peuvent ne plus faire la différence entre le bien et le mal. Une fois adultes, ils finiront peut-être par adopter un comportement violent.

Un élève sur trois est victime d'intimidation à l'école, et presque le tiers reconnaît avoir intimidé quelqu'un.

Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2005

Garçons et filles se livrent-ils aux mêmes actes d'intimidation?

Les filles, aussi bien que les garçons, peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Les garçons ont tendance à intimider physiquement leurs victimes, alors que les filles adoptent une approche plus indirecte. Elles peuvent propager des ragots ou isoler des camarades de classe en les excluant d'activités ou de groupes. Les garçons sont habituellement intimidés par d'autres garçons, tandis que les filles sont intimidées aussi bien par des filles que par des garçons. Sous quelque forme que ce soit, l'intimidation est inacceptable.

Les moyens que nous prenons pour améliorer la sécurité dans les écoles de l'Ontario

Un climat scolaire positif et un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire sont essentiels pour que les élèves réussissent à l'école.

Renseignez-vous sur ce qui suit :

- **Stratégie pour la sécurité dans les écoles.** Cette stratégie complète comprend un programme de prévention de l'intimidation dans chaque école, des ressources scolaires, de la formation pour les enseignants et directeurs et un partenariat avec Jeunesse, J'écoute.
- **Nouvelle approche de l'Ontario en matière de discipline.** La discipline progressive met à contribution toute l'école et fait la promotion d'un climat scolaire positif. Elle permet au directeur de choisir les conséquences appropriées pour les comportements inappropriés des élèves et offre aux élèves de nombreux soutiens pour encourager les comportements positifs.
- **Code de conduite.** Notre guide portant sur le Code de conduite de l'Ontario définit les rôles et responsabilités de chaque membre de la communauté scolaire – élèves, parents, personnel et partenaires communautaires.
- **Note Politique/Programmes n^o 144.** Cette note précise les attentes en matière de prévention de l'intimidation et d'intervention à l'intention des conseils scolaires.
- **Jeunesse, J'écoute.** Ce service confidentiel de consultation est offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Visitez www.jeunessejecoute.ca, ou composez le 1 800 668-6868.
- **Comment obtenir d'autres exemplaires de la présente brochure.** La brochure est offerte en 22 langues. Vous pouvez la trouver sur le site Web ci-dessous, ou en commander des exemplaires auprès de Service Ontario Publications, sur www.serviceontario.ca/publications ou au numéro sans frais 1 800 668-9938.

Pour en savoir plus, rendez-vous à :

www.ontario.ca/colessecuritaires